



## AU SOMMAIRE

- **Centralité du travail et droit fondamental de la personne**  
Nicolas Chaignot Delage **36**
- **Travailler, un savoir-aider ?**  
Christine Castejon, Christine Eisenbeis, Yves Baunay **39**
- **Métamorphoses du travail à l'ère du digital labor**  
Juana Torres Cierpe, Victor Audouin, Clément Le Ludec **42**
- **Le temps de travail: vers l'indétermination ?**  
Jacques Freyssinet **45**
- **La jeunesse au travail: en finir avec les préjugés**  
Julie Couronné **48**
- **Quand la loi n'affranchit plus les travailleurs**  
Michel Miné **51**
- **Empêcher l'action en justice par tous les moyens légaux**  
Emmanuel Dockès **54**

# Regards sur le travail

**A**u travail les droits de l'Homme sont à défendre avec vigueur, alors qu'ils y sont encore souvent bafoués. En France, en 2019, plus de sept-cent-trente-trois salariés sont morts au travail; des travailleurs ne parviennent pas à vivre dignement de leur travail, en particulier les femmes à temps partiel; la financiarisation des entreprises dégrade le travail et la santé mentale des personnes, la société France Télécom, enfin condamnée pour « harcèlement moral institutionnel », l'illustre de façon tragique.

Le travail est politique: les conditions du travail sont de nature à favoriser ou au contraire à nuire à l'exercice de la citoyenneté dans l'entreprise et dans la cité. Des organisations du travail permettent de faire l'expérience de la citoyenneté, quand d'autres entraînent le repli sur soi, le retrait et le rejet de l'Autre.

Quarante ans après, l'ambition des lois Auroux demeure pertinente: « Citoyens dans la cité, les travailleurs doivent l'être aussi dans leur entreprise. » La démocratie politique doit encore aujourd'hui être complétée par la démocratie économique. Au vu des transformations du travail, sous l'effet de mutations (technologiques, écologiques, démographiques, sociologiques...), l'instauration d'« un régime de travail réellement humain », comme le préconise l'Organisation internationale du travail, est à mettre à l'ordre du jour. La justice sociale est à inscrire dans le travail: dans l'Avoir (le partage de la valeur ajoutée créée par le travail), l'Etre (la construction de l'identité professionnelle) et le Faire. L'être humain, *homo faber*, aspire à la liberté dans le travail: pouvoir s'exprimer sur son « travail réel », son contenu et son sens, pourvoir participer aux choix déterminant son activité humaine au travail et l'utilité de son travail pour le bien commun. Il s'agit de « libérer le travail » en donnant toute sa place à « l'intelligence des travailleurs ».

### Les transformations du travail

Le travail, qui détermine largement la vie personnelle de chacun, est trop peu présent dans les débats publics. C'est pour cela que nous avons choisi d'en traiter et d'abord aller au cœur du travail, essayer de comprendre

**« Le travail est politique: les conditions du travail sont de nature à favoriser ou au contraire à nuire à l'exercice de la citoyenneté dans l'entreprise et dans la cité. »**

ce qu'il est. Ainsi l'article de Nicolas Chaignot Delage et celui de Christine Castejon, Christine Eisenbeis et Yves Baunay, à partir de points de vue différents, montrent la centralité anthropologique du travail, ce qu'il a de profondément humain, ce qu'il implique de rapport à soi et aux autres, mais aussi comment il est « empêché » par une gestion marquée par le néolibéralisme. Dans ce contexte nous ne pouvions pas ignorer le développement du capitalisme numérique et ses conséquences à la fois sur le travail et les droits des travailleurs: c'est l'objet de l'article de Juana Torres Cierpe, Victor Audouin et Clément Le Ludec. La question du travail renvoie bien sûr à celle du temps de travail, et Jacques Freyssinet fait le point sur ses transformations. Il nous a aussi semblé indispensable de nous interroger sur le rapport des jeunes avec le travail: Julie Couronné s'attache à déconstruire le cliché d'une jeunesse démissionnaire. Enfin, parler du travail nécessite de traiter du droit du travail. C'est ainsi que Michel Miné met en lumière la série de dégradations qui l'éloignent de sa portée émancipatrice, tandis qu'Emmanuel Dockès alerte sur les conséquences dramatiques de la réforme récente de la justice sociale. Nous n'avons pas la prétention de faire le tour de ce sujet aussi vaste que complexe mais nous espérons, par ce dossier, contribuer à un débat où une organisation de défense des droits se doit d'être présente. ●

Gérard Aschieri,  
rédacteur en chef de *D&L*,  
Michel Miné,  
membre du Comité national de la LDH